

Public

Conseillers à la sécurité, responsables et personnels des entreprises procédant au conditionnement, à l'expédition, au chargement, au transport et au déchargement des marchandises dangereuses.

Référence

JE11

Durée : 1 j / 7 h

Les deux volumes de l'ADR, l'arrêté français et un document de synthèse seront remis à chaque participant



Objectifs

Appliquer les nouveaux amendements de l'ADR entrant en vigueur au 1er janvier 2011.
Maîtriser l'arrêté du 29 mai 2009 modifié dit «Arrêté TMD» et ses évolutions.

Programme

ACCUEIL DES PARTICIPANTS À PARTIR DE 8H 30 (ouverture de la session à 9 h)

Présentation des objectifs de la journée

ADR 2011 PRÉSENTATION ET ÉVOLUTIONS

FORMATION

- obligation renforcée pour les personnels des intervenants
- nouveau concept des formations initiales et de recyclage des conducteurs

CLASSIFICATION DES MATIÈRES ET DES MÉLANGES

Matières dangereuses pour l'environnement:

- critères modifiés
- règlement dit CLP applicable au 01/12/2010
- bilan sur les listes des «polluants aquatiques et marins » disponibles

Nouveaux codes ONU et tableau A modifié

EXEMPTIONS

Quantités limitées :un régime plus contraignant

- dispositions restant applicables
- comparaison avec l'IMDG et le IATA

Exemptions totales et dispositions spéciales

PROCÉDURES D'EXPÉDITION

Documents

- nouvelles mentions requises dans le document de transport
- consignes écrites

Marquage et signalisation

VÉHICULES

- point sur les dispositifs de freinage des véhicules

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARRÊTÉ TMD

- dispositions communes et annexes propres à chaque mode terrestre
- évolutions en 2011

QUESTIONS DIVERSES - EVALUATION

CLÔTURE DE LA FORMATION (17H 00)

THÉORIE = 100 %



Présentations multimédia



Documentation réglementaire



Document de synthèse